

AU-DELÀ DE LA MISE À L'ABRI : SOUTENIR UNE ÉTAPE DE TRANSITION

Les *tiny houses* des Amazones et de la Base, et les studios en location intercalaire de Alynéa sont à **double titre concernés par le transitoire** : celui de **l'habitat**, celui de **l'étape charnière dans la vie des femmes et enfants migrants** stabilisés après un parcours difficile.

Le format du transitoire est aussi celui établi par la **commande de la Métropole de Lyon**, qui investit le champ de l'hébergement à travers sa compétence en **protection de l'enfance**. L'action en protection de l'enfance est dans sa définition juridique limitée dans le temps, elle l'est d'autant plus ici que la Métropole a fixé **un seuil aux 3 ans de l'enfant**, seuil actuellement mobilisé pour déterminer les orientations et non pour justifier des sorties.

Ces transitoires multiples déterminent l'action sociale développée avec ces familles. Cette intervention sociale spécifique compte **trois dimensions importantes qui permettent la qualité des actions** : le **petit effectif** du public réuni sur un même lieu (environ 20 familles), **l'uniformité relative des parcours** (des femmes, migrantes, avec au moins un enfant en bas âge), le **fonctionnement couplant la relation professionnelle individuelle et les dynamiques collectives**.

Cette transition dans la vie des personnes dépasse largement la simple mise à l'abri : il s'agit bien de **réparer un passé malmené** et de **préparer un avenir incertain**. Ces deux grandes dimensions coexistent au présent, un présent dont les conditions sont favorables, suffisamment pour aborder ces enjeux-là et **renforcer des capacités à construire une vie autonome, en tant que femme et mère, en tant qu'enfant, et en tant que famille**.

La lecture de l'action présentée ici est construite à partir de l'expérience des femmes et de leurs enfants vue par elles-mêmes.

L'objectif de ces expérimentations d'hébergements transitoires est de permettre à ces familles de sortir d'un *no man's land* migratoire entre hébergements chez des tiers, squat voire vie à la rue, vie à l'hôtel, autant de types d'hébergements n'offrant pas le minimum nécessaire à l'éducation des enfants. En hébergeant ces familles en *tiny* ou studios à titre provisoire, le projet rend possible une réparation de ce qui peut l'être du passé et une préparation de ce qui peut l'être pour l'avenir.

« Ce qui peut l'être » signifie donc que ces femmes sortiront de ces hébergements avec encore bien des fêlures et du travail à poursuivre afin de construire une vie pour grandir au mieux avec leurs enfants.

DES ACTIONS À POURSUIVRE OU CONSOLIDER

RÉPARER

Pouvoir vivre en autonomie dans un espace confortable
Être entre femmes dans un petit collectif
Activités collectives et temps informels
Soutenir moralement les femmes par la relation

PRÉPARER

Travail administratif pour l'obtention d'un titre de séjour
Soutenir l'accès aux lieux de socialisation (école, crèche...) et accompagner les mères dans leurs liens avec ces structures
Soutenir la capacité à vivre avec la solitude liée à l'exil et au célibat

DES ACTIONS À CONSTRUIRE OU DÉVELOPPER

RÉPARER

Réaliser un travail relatif aux violences de genre vécues dans le passé (sexuelles, conjugales, ...)
Prendre en compte l'existence des enfants restés au pays dans le soutien à la parentalité

PRÉPARER

Soutenir la compréhension des enjeux éducatifs en France
Soutenir le développement des enfants par une posture professionnelle impliquée auprès d'eux comme personnes hébergées à part entière
Apprentissage du français
AAVA et accès à l'emploi
Consolider / développer son réseau en mobilisant des structures (centre social, lieux culturels, de culte, etc.)

DES ACTIONS APRÈS LA SORTIE DES STRUCTURES

RÉPARER

Poursuivre la compréhension personnelle des violences de genre vécues ; gérer des impacts éventuels sur la parentalité

PRÉPARER

Pratique du français écrit et oral
Accès à l'emploi
Accès au logement

Les **actions mises en œuvre** (suivi individuel, animation du collectif des femmes et enfants, proposition d'activités) et le **format d'habitat** (unité de vie complète : autonome, permettant l'intimité familiale) sont les **supports nécessaires pour une transition** qui répare le passé et prépare l'avenir.

Réparer le passé

Produire du réconfort

Vivre dans un **espace confortable, autonome**, permettant l'intimité familiale

Des **relations soutenantes** : des professionnels disponibles, appréciés pour leur "gentillesse"

Un **collectif créé par des activités** pour rompre l'isolement

Un collectif comme une **ressource qui s'approprie progressivement**

Des **enfants développant leur autonomie** en rencontrant les autres

« Le personnel est attentionné, c'est beaucoup déjà. Mère seule, c'est pas facile. Elles apportent du réconfort, on bavarde beaucoup. Elles nous remontent le moral. [leur rôle] c'est d'éviter que nous restions dans le stress.

Recréer des sécurités

Sortir de l'urgence et du jour le jour : un soulagement. Bien que temporaire, un hébergement qui rassure et donne une nouvelle gestion du temps

Pouvoir nourrir ses enfants : retrouver une autonomie importante personnellement et en tant que parent

Être entre femmes en petit effectif : un sentiment de sécurité important car les violences de genre ont marqué les parcours ; des liens plus faciles à construire à petite échelle

« Surtout quand on était à l'hôtel, on peut rien faire, on peut pas préparer [à manger], ... On a beaucoup souffert. Maintenant je dors calmement.

Cicatriser des blessures

Les **violences subies par les femmes**, dans différents contextes, mentionnées par elles-mêmes comme déterminantes dans leurs parcours

Des blessures de mère.

Symboliquement et matériellement **heurtées par les conditions de leur maternité**. Pour certaines (8 ici), **l'impensé des séparations parentales** liées à la migration : les enfants laissés au pays sont invisibles, les nouvelles sont rares.

« Mon père dit : si je la trouve, je la tue. Elle a fait un enfant sans mariage, c'est la honte ! Ici je me sens protégée.

Préparer l'avenir

Renforcer les capacités à créer des relations ajustées

L'indépendance du logement contribue aux **bonnes relations de voisinage**. L'entraide entre voisines, la gestion des conflits, les relations des enfants entre eux... pour construire un ajustement des relations qui prépare à la vie en logement

Apprendre à vivre avec une solitude liée à l'exil et au célibat et construire une nouvelle vie la comblant en partie

Expérimenter une participation dans la structure et une capacité à **solliciter divers types de professionnels**

« Je m'entends bien avec toutes les mamans, il n'y a pas de disputes. Mais vivre ensemble c'est toujours compliqué, même si ça fait du bien.

Renforcer les capacités à vivre en France

Être soutenue dans les démarches administratives (notamment des titres de séjour), se repérer dans les sources d'informations fiables et apprendre à faire seule

Travail et activité : pour sortir de l'ennui, pour combler une attente et préparer l'avenir. L'activité facilite aussi l'apprentissage du français.

Se préparer à une **vie modeste, seule dans les quartiers populaires**

« c'est mieux de travailler que de rester à la maison. Rester à la maison pour moi c'est stressant.

Renforcer les capacités à éduquer des enfants

Soutenir la compréhension des enjeux éducatifs en France en abordant les écarts culturels (la relation éducative, la santé, les droits des personnes) en aidant à repérer les attentes sans nier la diversité culturelle

Construire et maintenir des soutiens éducatifs (école, crèche...) pour le développement des enfants, pour l'appropriation des codes éducatifs par les femmes, pour qu'elles aient un relais dans le travail éducatif...

Consolider les liens existants, en particulier familiaux, en encourageant le maintien des liens avec les pères et/ou avec les proches du pays d'origine, et en soutenant les procédures juridiques si besoin.

« On veut éduquer notre enfant de la même façon que nous mais la société est très différente ici.

Pour aller plus loin...



3 axes prioritaires pour poursuivre

1. **Soutenir le développement des enfants** en cohérence avec l'action de prévention en protection de l'enfance :
 - par un soutien à la parentalité qui travaille les violences de genre vécues (entrave à l'estime de soi), qui aborde la place des enfants restés au pays, qui tient compte des enjeux culturels de la construction de soi comme parent
 - par des actions en direction des enfants eux-mêmes, pleinement personnes hébergées
 - par un regard professionnel constant sur les enfants, soutenant les mères dans leur rôle
2. **Développer l'accès à l'emploi et l'activité**, pour celles ne travaillant pas encore (certaines sont en formation ou en emploi)
 - sous différentes formes, pour accélérer l'obtention d'un titre de séjour
 - tenant compte des diverses carrières professionnelles existantes dans le pays d'origine
3. **Renforcer la capacité à habiter**, en particulier socialement, un quartier
 - construire une représentation positive des quartiers populaires, aider à aller à la rencontre de leurs habitants, via notamment les espaces associatifs
 - pouvoir s'exprimer concernant les inquiétudes d'assumer seule des enfants en vivant en ville, et à une idéalisation de la France amenant des désillusions propres à la migration

Un préalable soutenant ces trois axes : **l'apprentissage du français**

- une condition pour soutenir la visée du travail
- une nécessité pour habiter un quartier et développer des liens de solidarité
- un enjeu aux fortes répercussions positives sur la parentalité



Des questions en suspens

? Pourquoi les femmes seules ?

Si l'action est menée au titre de la protection de l'enfance, en quoi les enfants vivant seuls avec leur mère sont-ils systématiquement plus en danger que d'autres, vivant avec leurs deux parents ?

L'action est-elle menée aussi au titre de la protection des femmes, plus vulnérables en situation de sans-abrisme ? Et considère-t-on alors une femme en couple comme protégée, à la différence d'une femme célibataire ?



Risque de voir des femmes se déclarer seules pour être intégrées dans le dispositif alors qu'elles vivent en couple, parfois même avec le père de l'enfant.

Pourquoi ne pas ouvrir certains de ces hébergements à des familles (pas uniquement monoparentales) ayant besoin d'un soutien en protection de l'enfant ?

? Pourquoi le seuil de 3 ans ?

Le danger pour l'enfant est-il évalué spécifiquement du fait de son âge ?

Ce danger fait-il l'objet d'une nouvelle évaluation à l'âge de 3 ans pour justifier d'un arrêt de la prise en charge, de sa poursuite ou d'une orientation ailleurs ?

? Quel maillage entre "orientation" et "intervention" ?

La mise à l'abri ici est-elle entendue au sens de l'hébergement ou au sens de mise hors de danger ? Les professionnels rencontrés sur les terrains n'ont pas cette information et ne sont donc pas en mesure d'adapter leur prise en charge. Par exemple :

- Faut-il favoriser ou au contraire limiter la présence des pères ou des partenaires actuels de certaines femmes ? La qualification du danger évalué en amont pourrait utilement renseigner les professionnels.
- La notion de danger pour l'enfant est-elle uniquement dictée par des conditions de vie à la rue ou aussi par l'exercice de la parentalité ? Là encore ces évaluations permettraient aux professionnels de déployer une intervention ajustée à chaque situation, telle que définie en protection de l'enfant.
- Ce temps de transition est-il aussi un temps consacré à l'évaluation d'un danger relevant de la protection de l'enfant ? Si oui, aucun des professionnels actuellement en charge de l'accompagnement de ces familles n'est formé pour réaliser ce type d'évaluation. Comment dans ces conditions orienter les familles pour l'après ?



PORTRAIT DES FEMMES RENCONTRÉES DANS L'ÉTUDE (PAS DE L'ENSEMBLE DES FEMMES ACCUEILLIES)

20 femmes et leurs enfants en précarité : maternité assumée seule ou père très lointain, contexte de l'exil, incertitude de l'avenir

- Agées de 21 à 44 ans ; enfants de 4 mois à 3 ans (Amazones, Studios) et jusqu'à 10 ans (La Base).
- 9 sont mères pour la première fois, 8 ont dû laisser au moins un enfant au pays, 3 ne le précisent pas.
- Parcours d'exils (Afrique subsaharienne, Maghreb) marqués par des violences subies en tant que femme au pays ou en Europe (prostitution, violences sexuelles, violences conjugales, violences familiales, séquestrations)
- Vie à la rue, en squat ou chez tiers durant quelques mois ou années puis entrée à l'hôtel (période grossesse ou naissance)
- 9 pères ont reconnu leur enfant, 8 viennent le voir ponctuellement, 3 aident matériellement en étant eux-mêmes en grande précarité.
- 1 femme en couple avec le père, 6 ne le précisent pas, 13 ne sont pas en couple avec lui
- 17 concernées par des difficultés d'accès à un titre de séjour, 3 ont obtenu un titre.
- 6 enfants de nationalité française, 8 de nationalité extracommunautaire, information non donnée pour 6 autres
- Ne travaillent pas (biais d'enquête : celles qui travaillent ou sont en formation n'ont pas pu être vues en entretien)
- Isolement et absence de réseau suffisant
- Soulagement à l'arrivée dans la structure, sentiment de solitude souvent persistant

REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES - IMMERSIONS DANS LES STRUCTURES

- **Approcher la transition après le *no man's land* migratoire et l'urgence**
- **Entretiens approfondis avec 20 femmes hébergées**
- **Observations de temps collectifs :**
 - Atelier cuisine et atelier parent/enfant (Amazones, FNDSA),
 - Petit-déjeuner (Amazones, FNDSA),
 - Atelier animé par la banque alimentaire (La Base, le Mas),
 - Deux réunions d'information du vendredi, un goûter mensuel un mercredi, et deux réunions obligatoires (La Base, le Mas),
- **Animation temps d'échange avec les femmes de chaque lieu sur les besoins des enfants, les besoins des mères, la vie collective.**



Les Amazones (FNDSA)

Tiny House 20m², Lyon 9^{ème}



20 familles composées d'une mère + 1 enfant,



1 responsable à mi-temps / 1 assistante sociale coordinatrice / 1 TISF / 1 animatrice / 1 maîtresse de maison

Temps collectifs facultatifs :
Petit-déjeuner hebdomadaire ;
atelier mère-enfant toutes les 3 semaines ; atelier cuisine hebdomadaire



La Base (Le Mas)

Tiny House 28m², Villeurbanne



17 familles composées d'une mère + 1 ou 2 enfants



1 Responsable 0,2 etp /
Coordination 0,5 etp /
Travail social 2 etp /
animation 1 etp / 1 etp à définir sur 2022

Temps collectifs facultatifs :
Animations pour les enfants le mercredi ; ateliers ponctuels par des partenaires extérieurs
Temps collectif obligatoire :
réunion hebdomadaire



Studios intercalaires

(Alynea), Studio environ 30m², Villeurbanne,



14 familles : 10 mères + 1 enfant, 4 couples + enfants



1 responsable à mi-temps / 3 AS ou CESF

Temps collectifs facultatifs :
Sorties ponctuelles

